

Exposé chronologique de la société :

1761 - 1989

Documents rassemblés par Françoise Roullier

EXPOSÉ CHRONOLOGIQUE
ÉTABLI A L'INTENTION DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

C'était Hier

24 février 1761 - Est fondée à cette date la Société d'Agriculture de Touraine, la première en France, précédant de cinq jours celle de PARIS.

Le Roi LOUIS XV approuve aussitôt cette création et lui trace son action en les termes suivants qui composeront l'article premier de son règlement.

"Le but que la Société se proposera dans ses travaux sera d'instruire, principalement par son exemple, ses compatriotes, sur un sujet aussi important pour le bien de l'Etat ; d'exciter dans le Pays, le goût pour cet art précieux ; d'étudier par une pratique constante, tout ce qui pourra contribuer à le rendre florissant ; et de proposer les moyens qu'elle croira les plus propres à l'encourager ainsi qu'à le faire prospérer. L'honneur sera la base d'un tel établissement et l'amour de la Patrie le seul motif qui l'animera".

2 Avril 1869 - Etant donné l'importance en Touraine des activités horticoles autant professionnelles que privées, fut fondée à cette date un groupement spécifique indépendant du précédent, la Société Tourangelle d'Horticulture qui durant une soixantaine d'années fut en mesure de répondre efficacement aux prescriptions royales de 1761 en ce qui concerne l'horticulture.

La Guerre de 14-18 et les fluctuations d'ordre social et économique qu'elle détermina, furent un frein aux principes de base de la Société dont l'action, d'ailleurs très méritoire, s'exerça surtout dans le cadre des expositions et avec succès en chaque occasion. Celle de 1951 qui eut lieu sous le chapiteau du cirque PINDER fut particulièrement appréciée mais à partir de cette date, la Société Tourangelle d'Horticulture cessa pratiquement toute activité et les cotisations cessèrent d'être perçues.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE TOURAINE

FONDÉE LE 2 AVRIL 1869

-2

Toutefois, dix ans plus tard, au début de l'année 1961, certains chefs d'entreprises horticoles estimèrent que parallèlement à leurs activités professionnelles, il serait opportun, pour maintenir à la Touraine son appellation flatteuse de Jardin de la France, de rénover près du Grand Public l'esprit de culture des fleurs et des arbres ; c'est ainsi qu'un effort notable fut entrepris pour ranimer la Société Tourangelle d'Horticulture qui prit son nom actuel ; malheureusement les démarches alors entreprises ne rencontrèrent pas le succès espéré et par la suite doit être seulement signalée l'exposition FLORITOURAINE qui, grâce à l'esprit collégial qui l'anima, fut une totale réussite malgré les événements perturbateurs qui sévissaient à cette époque.

Quelques années se sont écoulées depuis et il apparaît aujourd'hui que faute d'avoir pris en temps opportun, c'est à dire au début du siècle, les dispositions nécessaires pour intéresser un certain public par des articles de presse, un bulletin de saison, des réunions d'information, etc... la Société d'Horticulture devait s'effacer discrètement étant devenue pratiquement sans objet.

L'article 31 de ses statuts est ainsi rédigé : "la Société peut être dissoute à la suite d'un vote pris à la majorité de 75 % des votants représentant eux-mêmes au moins 50 % des adhérents titulaires. Après l'apurement des comptes, le surplus peut être soit réparti entre ses membres, soit versé à une oeuvre ayant un intérêt horticole, désignée par l'Assemblée."

Au fil des ans les membres de celle-ci se sont d'ailleurs raréfiés, nombreux ayant été les décès connus, tant de professionnels que de particuliers et les fonds disponibles, peu importants, actuellement en dépôt à la Caisse d'Epargne, pourraient être versés à l'organisme d'études et d'information créé sous le nom de PROPEN-TEC par le Syndicat des Horticulteurs de Touraine.

L'Assemblée Générale qui doit être convoquée à cet effet aura donc à statuer sur les deux questions exposées ci-dessus : dissolution et répartition, ses décisions devant être communiquées ensuite au Premier Bureau de l'Administration Générale de la Préfecture.

TOURS, le 5 Février 1982.

SOCIETE D'HORTICULTURE DE TOURAINE
Chambre d'Agriculture d'Indre-&-Loire
rue Augustin Fresnel

37170 CHAMBRAY LES TOURS

TOURS, le 9 mai 1983

O B J E T : DISSOLUTION DE LA SOCIETE D'HORTICULTURE DE TOURAINE.

Madame, Monsieur,

Conformément aux décisions qui ont été prises aux
Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se sont
tenues le 7 mai 1982.

LA SOCIETE D'HORTICULTURE DE TOURAINE a été dissoute.

Vous trouverez, sous ce pli, un exemplaire du procès-verbal
de la dernière réunion de cette Société.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes
sentiments parfaitement dévoués.

Le secrétaire de séance :

Robert LEDEUX.